

CFC du mois de Mars 2014

Sous présidence de la Chambre d'agriculture et animée par l'ERPA, la Commission Flux et Cotation (CFC) réunit une fois par mois les acteurs de la filière fruits et légumes frais dans le but de réguler l'approvisionnement du marché. En se basant sur les prévisions de récolte mensuelle réalisées par la DAVAR, les grossistes-importateurs, les représentants des producteurs, les consommateurs donnent leur aval sur les propositions réalisées par l'ERPA d'ouverture ou de fermeture des importations des fruits et légumes. Ces propositions, une fois validées, seront transmises au Gouvernement.

La CFC donne donc son avis sur l'importation des fruits et légumes : « sous quota » (volume déterminé d'importation à répartir entre les grossistes selon une clef de répartition), « à la demande » (volume accordé à chaque grossiste selon sa demande) et mesure « Stop » correspondant à une interdiction d'importer car la production locale est suffisante pour répondre aux besoins.

Décisions de la CFC du 11 Mars, valable jusqu'au 10 avril 2014 :

LEGUMES

	Besoin mensuel	Décisions CFC
Ail	14 T	Demande (12)
Aubergine	14 T	7 T
Brocoli	5 T	Demande (5)
Carotte	100 T	<i>sous accord</i>
Céleri	5 T	Demande
Champignon	2 T	
Choux Chine	50 T	
Choux Fleur	8 T	Demande (5)
Choux rouge	5 T	Demande
Chou vert	80 T	<i>sous accord</i>
Chouchoute	6 T	4 T
Citrouille & courges	10 T	
Concombre	75 T	
Coriandre	1 T	
Courgette	30 T	10 T 31/03
Echalote	3 T	Demande (12)
Haricots vert, beurre ...	12 T	12 T
Laitues et Chicorée	120 T	
Mais doux	6 T	5 T
Navet	6 T	
Oignon	150 T	<i>sous accord</i>
Persil	2 T	1 T
Poireau	7 T	6 T
Poivron Rouge	10 T	1 T
Poivron vert	8 T	4 T
Poivron Jaune	1 T	1 T
Radis	2 T	
Thym		
Tomate	140 T	80 T
Tomate cerise	2 T	

FRUITS

	Besoin mensuel	Décisions CFC
Ananas	50 T	30 T
Avocat	10 T	
Citron	15 T	
Lime	15 T	
Fraise	5 T	Demande (5)
Framboise	400 kg	
Letchi	70 T	Demande (10)
Mandarine, Tangerine	40 T	Demande (3)
Mangue	40 T	
Melon	25 T	25 T
Nectarine	9 T	Demande (3)
Orange	110 T	30 T
Pamplemousse &	5 T	5 T
Papaye	15 T	
Pastèque	80 T	
Pêche	8 T	Demande (9)
Pomme canelle	200 kg	
Fruit de la passion	400 kg	
Tangelo	4 T	Demande (3)

Légende :

	Besoin mensuel estimé
x	Ouverture d'un quota de x tonne(s)
Demande	Ouverture sans limite dans le mois
Demande (5)	Ouverture jusqu'à la fin du mois m
<i>sous accord</i>	Accord interprofessionnel 2014
	Production locale suffisante

Exemple

Aubergine	14 T	7 T
------------------	------	-----

"sur un besoin mensuel estimé de 14 T de aubergine la production locale assure 7 tonnes et l'importation 7 tonnes"